

Règlement de la COURSE des CHATEAUX 2023

Le Running Club de Blendecques et la commune organisent le dimanche 02 Avril 2023, la COURSE DES CHATEAUX, inscrite au CHALLENGE CAPSO. Course à pied ouverte à tous, licenciés ou non, des catégories cadets aux masters.

Les licenciés en possession d'une licence FFA doivent fournir leur licence de la saison. (Les licences FFT triathlon ou duathlon ne sont pas admises).

Les non licenciés doivent être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an le jour de l'épreuve. Celui-ci est à joindre avec votre bulletin d'inscription.

Si l'une des conditions indiquées ci-dessus n'était pas remplie, la participation à la COURSE des CHATEAUX ne sera pas accordée. Pour les catégories Cadets et juniors, pour les personnes mineures une autorisation parentale sera obligatoire. Pas de certificat médical demandé pour les personnes s'inscrivant à la marche nordique et la randonnée.

DEPART ET ARRIVEE :

Départ : Face à l'hôtel de ville de BLENDECQUES

Arrivée : Parc du château de l'hôtel de ville.

Seuls les participants inscrits et portant un dossard sont autorisés à prendre le départ.

DOSSARDS :

Retrait des dossards dans le pavillon du parc de la mairie, le 02 Avril 2023 de 08H00 à 09H30.

Ceux-ci devront être parfaitement visibles et accrochés sur l'avant du maillot, et pendant toute la durée de l'épreuve.

DISTANCE & HORAIRES :

5,6 KM et 10 KM –Départ groupé à 10H00.

Marche nordique et randonnée 10 KM , départ à 09H30 .(non chronométré) .

LIMITE DE PARTICIPATION

La COURSE DES CHÂTEAUX est limitée à 500 participants.

RECOMPENSES –TOMBOLA :

A l'issue de l'épreuve, dans le pavillon du parc de la mairie.

(Présence obligatoire pour obtenir les lots).

Lot à chaque participant.

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par SMACL.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence.

Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

PARCOURS

Non adapté aux handisports.



Interdiction d'accompagner les coureurs en vélo ou avec un chien.

SECURITE

Couverture médicale assurée par la croix blanche de Licques, et les signaleurs.

RAVITAILLEMENT :

Ravitaillement en boissons sur le parcours dans le parc de l'hôtel de ville.

INSCRIPTIONS : Par internet sur le site Adéorun ou chez notre partenaire



Permanences DECATHLON : Samedi 25 Mars 2023 de 15H à 19H

Vendredi 31 Mars 2023 de 17H à 19 H

INTERNET avant le 31 MARS minuit à l'adresse suivante : : <https://course-des-chateaux-blendecques.adeorun.com> .

Inscriptions possibles le jour de la course jusque 09H dernier délai.

Chèque libellé à l'ordre du RC Blendecques.

Si le bulletin d'inscription était incomplet, la participation à la COURSE DES CHÂTEAUX serait refusée.

Droits d'inscriptions : 5,6 KM : 5 Euros 10 KM : 8 Euros. (1 euro sera reversé à l'association cœur toujours).

Marche Nordique et Randonnée 10 KM : 5 Euros.

DROIT à L'IMAGE, INFORMATIQUE et LIBERTE

Chaque participant, en signant le bulletin d'inscription, signera la déclaration suivante :

Je soussigné(e), ainsi que mes ayants droits, accepte le règlement de cette épreuve.

J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films, ou tout autre enregistrement de cette épreuve et sur lesquels je figurerai, notamment les résultats.

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA(cil@athle.fr).

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres organisateurs.

Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en indiquant, votre nom, prénom, adresse (règlementation FFA).